

Décision

Générale

colonial

Décision n° 512/PERS chargeant M. Gauger Robert, administrateur civil hors échelle A, chevron , des fonctions de Haut-Commissaire de la République dans le TFAI par intérim.

n° 512/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
14 juin 1974

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1974

Date du numéro
25 juin 1974

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas : Vu le décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas : Vu les instructions contenues dans le télégramme n° 164 du 11 juin 1974 du secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

À compter du 15 juin 1974, M. Robert Gauger, administrateur civil hors classe, Haut-Commissaire adjoint, exercera, à titre intérimaire, les fonctions de Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas. Art. 2. — La présente décision sera communiquée partout où besoin sera et publiée au Journal officiel du Territoire Français des Afars et des Issas.